

Mandat

À la Neuvième réunion ministérielle annuelle du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) tenue à Rio de Janeiro, Brésil, en novembre 2006, les ministres ont reconduit le mandat du Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation (ci-après désigné GT). Les ministres ont convenu que le GT devrait, au cours de la prochaine année :

1. continuer à jouer un rôle de promotion en faveur d'une large ratification, dans les meilleurs délais, de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (la Convention) ;
2. mener plus loin la réflexion sur la mise en œuvre de la Convention, et explorer le rôle complémentaire à l'UNESCO que le RIPC pourrait avoir à cet égard ;
3. continuer d'œuvrer de concert avec la société civile et encourager la participation active de celle-ci à la promotion des objectifs de la Convention;
4. explorer et identifier les nouvelles tendances et les tendances émergentes en matière de politique culturelle qui pourraient aider à orienter les futurs travaux du Réseau, notamment les complexités existantes entre la culture et l'économie.

Progrès marqués

Suivant les orientations données par les ministres à Rio de Janeiro, le GT a centré ses activités sur quatre secteurs principaux : (1) soutien à une large ratification de la Convention ; 2) dégagement d'une compréhension de la phase de mise en œuvre de la Convention ; 3) poursuite des travaux avec la société civile, et 4) identification d'un certain nombre de tendances émergentes en matière de politique culturelle susceptibles d'intéresser les membres du le RIPC, et proposition d'initiatives propres à renforcer la compréhension et à favoriser le partage de pratiques exemplaires.

Soutien à une large ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

À Rio de Janeiro, les ministres ont reconnu l'importance d'une large ratification de la Convention pour assurer que celle-ci ait le poids politique et juridique nécessaire à l'échelon international. La représentation géographique efficace des pays membres a été identifiée comme enjeu important auquel il fallait s'attaquer. À cet égard, les ministres ont encouragé le GT à suivre les progrès des ratifications et à continuer de promouvoir de façon efficace la ratification étendue de la Convention aux paliers national, régional, et international. Ceci a pu être accompli moyennant un certain nombre d'activités dont :

- l'échange de renseignements et le suivi des processus de ratification à toutes les réunions du GT ainsi que dans le cadre de correspondance régulière entre les pays membres ;

- la promotion de la ratification de la Convention dans les régions clés qui sont sous-représentées, en concentrant sur l'Asie, les pays arabes et les pays africains de langue anglaise.

Deux réunions du GT et une session extraordinaire se sont respectivement tenues à Prangins, en Suisse (en février), Madrid (en avril) et Paris (en juin). Chaque réunion a permis aux pays membres participants de s'entretenir de l'état d'avancement des ratifications et d'échanger des idées sur les stratégies propres à promouvoir la Convention dans diverses régions clés.

Plusieurs membres du GT ont participé à des réunions régionales destinées à promouvoir la Convention, à savoir la Troisième réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, en novembre 2006 ; la Conférence d'Essen sur la diversité culturelle, en avril 2007 et la Réunion ministérielle des États ibéro-américains sur la culture, en juillet 2007. Les participants ont partagé des renseignements importants qui leur ont été communiqués lors de ces réunions avec le GT. Le président du GT a ménagé des rencontres avec les fonctionnaires d'organismes multilatéraux tels que le Conseil de l'Europe, la *Organización de Estados Iberoamericanos* (OEI), l'Organisation des États américains, et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour promouvoir la ratification de la Convention.

Le président et d'autres participants du GT ont entrepris des activités bilatérales ciblées destinées à promouvoir la ratification de la Convention dont ils ont fait rapport au GT. En dernier lieu, le président et le GT ont écrit aux membres du RIPC dans les régions ciblées pour les encourager à ratifier la Convention.

Questions à examiner

- Ces activités ont-elles répondu aux attentes des ministres ?
- Les ministres désirent-ils que le GT continue à promouvoir activement la large ratification de la Convention ?

Dégagement d'une compréhension de la phase de mise en œuvre de la Convention

À Rio de Janeiro, les ministres ont noté le travail important qui reste à accomplir à l'UNESCO pour ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention. Les ministres ont chargé le GT de se pencher sur les principaux enjeux liés à la phase de mise en œuvre et de débattre de la manière dont le RIPC pourrait jouer un rôle complémentaire à celui de l'UNESCO à cet égard. Ceci a été accompli moyennant un certain nombre d'activités dont

- la coordination des efforts et des positions des pays membres sur les questions reliées à la Première conférence des Parties et du Comité intergouvernemental ;

- l'élaboration de matériel d'information sur les questions importantes reliées à la mise en œuvre de la Convention ;
- l'échange de renseignements sur les mécanismes d'intervention en matière de politique culturelle déjà en place dans les pays membres du RIPC, et qui sont conformes à l'esprit de la Convention.

Lors de la réunion du GT à Prangins, un expert suisse de l'UNESCO a fait une présentation sur les organismes intergouvernementaux qui régiront la Convention. Des discussions ont également eu lieu avec les fonctionnaires de l'UNESCO pour donner aux pays membres une meilleure compréhension de la phase de mise en œuvre. Un représentant de l'UNESCO a livré une présentation sur cette question lors de la réunion de mi-année des représentants du RIPC.

Les membres du GT ont déterminé deux enjeux prioritaires liés à la mise en œuvre de la Convention qui nécessitaient d'être approfondis et mûris par les pays membres, à savoir le Fonds international pour la diversité culturelle et le rôle de la société civile. Le Canada a convenu de produire une fiche de renseignements sur le Fonds qui résumait les différentes perspectives exprimées par les pays membres, alors que la Suisse produisait une fiche de renseignements résumant les points de vue exprimés au sujet du rôle de la société civile.

Questions à examiner

- Ces activités ont-elles répondu aux attentes des ministres ?
- Les ministres ont-ils des idées précises quant au rôle du RIPC pour ce qui est de soutenir les travaux du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ?

Continuer à œuvrer de concert avec la société civile

À Rio de Janeiro, les ministres ont reconnu le rôle important que la société civile a joué dans la promotion de la ratification de la Convention. Les ministres ont chargé le GT de continuer ses travaux auprès de la société civile internationale afin que cette dernière puisse continuer à jouer un rôle complémentaire à celui des gouvernements et des membres du RIPC pour ce qui est de promouvoir la mise en œuvre de la Convention et sa large ratification.

Des représentants du Réseau international pour la diversité culturelle et la Coalition pour la diversité culturelle ont été invités à toutes les sessions ordinaires du GT afin d'échanger des renseignements et de débattre des principaux enjeux liés à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention. En mars 2007, des représentants du GT ont assisté à la Neuvième assemblée du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle tenue au Canada. La réunion s'est voulu une excellente occasion de partager des renseignements sur la ratification et de débattre d'idées sur le rôle de la société civile dans la phase de mise en œuvre de la Convention.

Questions à examiner

- Ces activités ont-elles répondu aux attentes des ministres ?
- Les ministres désirent-ils voir le GT poursuivre son engagement auprès de la société civile internationale sur des questions reliées à la mise en œuvre de la Convention ?
- Les ministres ont-ils convenu que le GT devrait élargir la portée du dialogue avec la société civile internationale pour y inclure d'autres organisations internationales ?

Identifier certaines tendances émergentes clés en matière de politique culturelle susceptibles d'intéresser les membres du RIPC, et suggérer des initiatives qui puissent permettre d'approfondir la compréhension et de favoriser le partage de pratiques exemplaires

À Rio de Janeiro, les ministres ont débattu de questions de politique culturelle nouvelles et émergentes d'intérêt pour leur gouvernement. Les ministres ont invité le GT à explorer et à cerner des enjeux nouveaux ou émergents qui peuvent aider à orienter les futurs travaux du Réseau, en plus des travaux actuellement menés sur la Convention.

Lors de la réunion de Prangins, le GT a mené des pourparlers fructueux dans des domaines d'intérêt spécifique pour examen par les pays membres. Deux tendances émergentes ont été identifiées et des documents de travail ont été élaborés sur la culture et l'économie et sur la jeunesse et la culture par la Belgique et le Canada, respectivement. D'autres entretiens lors de la réunion du GT à Paris ont révélé des liens intéressants entre ces deux tendances émergentes et la question transversale du dialogue interculturel.

Question à examiner

- Les ministres sont-ils d'accord pour que le GT poursuive les entretiens sur ces deux tendances émergentes clés selon qu'elles concernent le concept transversal du dialogue interculturel?
- Outre ces deux thèmes, y a-t-il d'autres domaines de la politique culturelle que les ministres aimeraient que le Groupe de travail examine davantage?

Étapes suivantes

Dans l'optique d'ajouter utilement aux entretiens ministériels et de mener plus loin les réflexions entreprises à Séville, le GP, le comité *de facto* d'experts nationaux du RIPC qui réagit aux besoins ministériels en matière de recherche, de consultation auprès de la société civile internationale, de défense des intérêts, de recherche de consensus et de promotion de la diversité culturelle, y compris la Convention, sollicite un mandat de deux ans centré sur les aspects suivants, à savoir :

1. Soutenir les travaux entrepris par le Comité intergouvernemental (CI) dans la phase de mise en œuvre de la Convention

Les activités que le GT peut entreprendre pour remplir cet élément du mandat pourraient comprendre :

- De continuer à promouvoir la large ratification de la Convention dans un effort propre à assurer une représentation géographique plus large parmi les parties ;
- De continuer à agir comme groupe de discussion expert informel centré sur la mise en lumière des secteurs de priorité clés que peut aborder le CI et sur lesquels il peut se pencher davantage;
- De continuer à travailler avec la société civile internationale, tant avec des organisations qui ont été régulièrement invitées à échanger des points de vue avec le GT sur la Convention qu'avec des organisations dont les différentes perspectives seraient utiles pour les travaux entrepris pendant la phase de mise en œuvre.

2. Explorer davantage le thème du dialogue interculturel dans l'optique de contribuer au discours ambiant sur cette question transversale, et de mettre en lumière son importance en tant qu'élément clé de la promotion de l'inclusion sociale.

Les activités que le GT peut entreprendre pour remplir ce volet du mandat pourraient comprendre :

- Exploration de l'impact multidimensionnel du dialogue interculturel, notamment son potentiel en ce qui concerne la promotion de l'engagement des jeunes; le resserrement des écarts socioéconomiques moyennant la coopération culturelle et la prévention de conflits sociaux (violence) ;
- Échange de renseignements, la recherche et les expériences sur ces questions avec les grandes organisations internationales engagées dans la promotion du discours sur le dialogue interculturel tels que l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains et l'Organisation des États ibéro-américains ;
- Échange de pratiques exemplaires pour l'établissement d'un dialogue interculturel en tant que facteur permanent intégré à l'élaboration de la politique publique.
- Élargissement de la portée du dialogue avec la société civile internationale pour y inclure des organisations qui s'intéressent aux questions liées aux jeunes, à l'inclusion sociale et au dialogue interculturel.

Question à examiner

- Le mandat du GT devrait-il être reconduit en vue d'aborder les objectifs mentionnés ci-dessus